

Ne croissez pas ! Ne vous multipliez pas !

Publié le 16 août 2021
Abbé Alain Lorans
3 minutes

Depuis le 16 juillet 2021, la messe tridentine est en liberté étroitement surveillée.

Le Motu proprio *Traditionis custodes* interdit qu'elle soit dite dans les églises paroissiales. Les prêtres qui la célébraient en vertu du Motu proprio de 2007, doivent, en vertu de celui de 2021, redemander l'autorisation de pouvoir le faire.

Les jeunes prêtres nouvellement ordonnés qui souhaiteraient pouvoir célébrer cette messe dont *Summorum pontificum* avait rappelé - à juste titre - qu'elle n'avait jamais été abrogée, devront obtenir une autorisation de leur évêque qui aura lui-même préalablement consulté le Saint-Siège.

Pourquoi tant de mesures coercitives ? C'est qu'il s'agit d'établir un véritable cordon sanitaire, afin de protéger le clergé diocésain des premiers symptômes développés par la liturgie tridentine dont on sait combien elle est contagieuse.

Ces mesures prophylactiques visent des prêtres dont la moyenne d'âge est de 75 ans, particulièrement vulnérables face à de jeunes confrères, attachés à la messe traditionnelle, dont la moyenne d'âge est de 38 ans.

Les évêques, désignés comme les « gardiens de la Tradition », doivent - en fait - garder leur clergé vieillissant, leurs séminaires déserts et leurs églises de plus en plus vides. Et ils doivent les garder... de l'influence de la Tradition pérenne.

Rome demande aux évêques d'ordonner à tous ceux qui puisent au trésor de la liturgie traditionnelle : « Ne croissez pas ! Ne vous multipliez pas ! ». Quitte à passer plus pour des gardes-chiourme que pour d'authentiques gardiens de la Tradition, soucieux du bien spirituel de leurs ouailles.

Le Motu proprio tente, il est vrai, de se montrer bienveillant, en déclarant qu'il souhaite « pourvoir au bien de ceux qui sont enracinés [« enlisés », pense-t-il] dans la forme de célébration précédente et qui ont besoin de temps pour revenir au rite romain promulgué par Paul VI et Jean-Paul II ».

Mais cette sollicitude pastorale a des allures de soins palliatifs : que ces nostalgiques - de 38 ans et moins - ouvrent les yeux sur la légitimité de la réforme conciliaire ou qu'ils les ferment définitivement !

On s'interroge sur l'efficacité de cette prophylaxie liturgique qui regarde l'avenir de l'Eglise dans le rétroviseur de Vatican II. C'est un défi qui, peu à peu, se transformera en dépit. Le dépit d'une réforme sexagénaire face à la vitalité de la Tradition bimillénaire.

Abbé Alain Lorans

Source : [Fsspx.Actualités](#)